



Conservatoire Municipal de Musique et de Danse "Hubert Gamba"

Règlement des Études

Conditions d'admission :

Art. 1 –

- Pour les élèves en Musique, Les cours de formation musicale et de pratiques collectives sont obligatoires.
- La pratique de la Danse débute dès l'âge de 4 ans en phase d'Eveil sur présentation d'un Certificat Médical d'Aptitude à la pratique à la Danse.
- La pratique instrumentale, vocale ou collective peut commencer à partir de la 1^{ère} année de Formation Musicale.
- Le début des études de Formation Musicale peut se faire dès l'âge de 6 ans.
- Dans certaines disciplines instrumentales, les enfants peuvent être acceptés en tant qu'auditeurs dès l'âge de 4 ans, en fonction des places disponibles.
- Selon l'âge, le Directeur (en concertation avec le Conseil Pédagogique) peut inscrire un adolescent en cours d'adulte.
- Tout élève désirant suivre la discipline "formation musicale" au sein d'un établissement extérieur devra fournir en début d'année une attestation d'inscription ainsi qu'un bilan annuel en fin de scolarité.
- Les adultes sont accueillis dans l'établissement et suivent un cursus spécifique.

Art. 2 - CURSUS**2-1 CURSUS - Formation Musicale :**

CURSUS	NIVEAUX	EVALUATIONS	NOTATIONS
FM Prob		Sans	Sans
CYCLE I (3 à 5 ans)	FM1C1	Contrôle continu + Examen de Fin de cycle En 1C4 et 2C4	En Inter-cycle, une moyenne de 13/20 des contrôles continus est nécessaire pour passer dans le niveau supérieur. En fin de 1C4 seuls les élèves qui ont une Mention Très Bien ou Bien reçoivent <u>un Certificat de fin de Cycle I</u> de Formation Musicale (par la prise en compte du bilan de fin d'année.)
	FM1C2		
	FM1C3		
	FM1C4		
CYCLE II (3 à 5 ans)	FM2C1	(- Épreuves écrites) (- Épreuves orales devant Jury)	Les élèves ayant obtenu une mention Assez-Bien avec passage à l'essai devront se représenter l'année suivante afin d'obtenir un certificat de fin de 1 ^{er} cycle. En fin de 2C4 , les élèves qui ont une Mention Très Bien ou Bien ou Assez Bien reçoivent <u>un Brevet de fin de Cycle II</u> de Formation Musicale (par la prise en compte du bilan de fin d'année).
	FM2C2		
	FM2C3		
	FM2C4		
<p>à partir de 15 Mention Très Bien A</p> <p>à partir de 13 Mention Bien B</p> <p>à partir de 12,5 Mention Assez Bien passage à l'essai</p> <p>à partir de 10 Mention Assez Bien C</p> <p>- de 10 Sans récompense D</p>			
<p>Le Passage à l'essai peut être proposé par les professeurs de Formation Musicale et le Directeur et sera validé par un test fin Octobre de l'année suivante.</p>			

2-2 CURSUS - Formation Instrumentale et Vocale :

CURSUS	EVALUATION	NOTATION
Classe découverte	<ul style="list-style-type: none"> • Sans évaluation • Proposée sur 3 instruments au choix • Sur une période définie en début d'année 	Sans
Probatoire (1 ^{ère} et 2 ^e Années)	CONTROLE CONTINU	<p>En fin de cycle I, nous délivrons <u>un certificat de fin de 1^{er} cycle</u>. Seuls les élèves ayant obtenu la mention Bien ou Très Bien sont récompensés.</p> <p>➤ Les élèves ayant obtenu une mention Assez-Bien avec passage à l'essai devront se représenter l'année suivante afin d'obtenir un certificat de fin de 1^{er} cycle.</p> <p>➤ En fin de cycle II, nous délivrons <u>un brevet de fin de 2^d cycle</u>. Seuls les élèves ayant obtenu la mention Bien ou Très Bien sont récompensés.</p> <p>➤ En fin de cycle III, nous délivrons <u>un certificat d'études musicales</u>. Seuls les élèves ayant obtenu la mention bien ou très bien sont récompensés.</p> <p>➤ En inter-cycle I, II ou III, nous délivrons <u>un certificat de contrôle inter-cycle</u>.</p>
Cycle I (3 à 5 années)	<p>Test technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Audition • Participation aux manifestations • Évaluation inter-cycle avec appréciations 	
Cycle II (3 à 5 années)	+	
Cycle III (3 à 4 années)	<p>Examen de fin de cycle</p> <p>Devant Jury</p> <p>(œuvre imposée par le professeur + pièce libre)</p>	
<p>à partir de 16 Mention Très Bien A à partir de 13 Mention Bien B à partir de 10 Mention Assez Bien C - de 10 Sans récompense D</p>		
Parcours personnalisé sous contrat (PPC)	<p><u>Exceptionnellement</u>, il sera proposé par le Conseil Pédagogique, avec l'accord du professeur d'instrument, un Parcours Personnalisé sous Contrat (PPC) de 3 à 5 ans, non diplômant, aux élèves qui ont obtenu un certificat de fin de 1^{er} cycle en Formation Musicale ou l'équivalent en FM Adulte. Ce parcours comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours individuel d'instrument ou vocal de 30 mn • Pratique collective <u>obligatoire</u> (les 3 orchestres classiques sont prioritaires selon l'instrument pratiqué par l'élève) • Formation Musicale optionnelle ou déchiffrage instrumental ou vocal <p>Ces élèves ont pour obligation de participer aux pratiques collectives et travailleront en cours d'instrument prioritairement les œuvres programmées en cours de pratiques collectives.</p> <p>Les élèves concernés par ce cursus devront signer un contrat et seront évalués sur contrôle continu.</p>	

Pour pratiquer un second instrument : dans la mesure où il y a des places de disponible dans la classe du 2d instrument, il faut que l'élève ait obtenu la mention « Très Bien » à l'examen de fin d'année de son 1^{er} instrument ainsi qu'à son contrôle de Formation Musicale et avoir l'accord des professeurs concernés.

2-3 CURSUS - ADULTES :

En FM, un cycle obligatoire de 3 ou 5 années est prévu pour adultes (suivant les effectifs). Seul le Conseil Pédagogique peut attribuer une dérogation. Ils pourront intégrer le Cycle 2 de l'Établissement sur avis du Conseil Pédagogique.

En instrument, les adultes suivent le cursus Instrumental diplômant de l'Établissement avec examens obligatoires ; toutefois ils peuvent s'orienter en PPC après avoir terminé avec succès le cursus de FM adulte.

2-4 PRATIQUES COLLECTIVES :

Les pratiques collectives sont obligatoires au sein de notre établissement.

Selon la discipline pratiquée par l'élève, la participation aux orchestres est prioritaire (Harmonie Edmond BABIEROWSKI ou orchestre Baby ou Ensemble de cordes Amadeus)

Si toutefois, un élève ne peut assister à cette discipline il doit adresser un courrier auprès du directeur en indiquant les motifs de son empêchement.

Par la suite, d'autres pratiques collectives lui seront proposées au sein de notre établissement : "Musiques Actuelles", chorale "Enfance Do Ré", classe de Jazz, ou Musique d'Ensemble. Après s'être prononcé sur son choix, il devra suivre régulièrement les cours de cette discipline.

Probatoire	CHORALE OU POP ORCHESTRA JUNIOR obligatoire
Cycle I	ORCHESTRE ou CHORALE obligatoire (selon instrument) Ou au choix : Musique de Chambre, Chorale . . .
Cycle II	ORCHESTRE ou CHORALE obligatoire (selon instrument) Ou au choix : Musique de Chambre, Chorale, Ensemble de Jazz, Pratique collective au sein de la classe, Musiques Actuelles. ...
Cycle III	ORCHESTRE ou CHORALE obligatoire (selon instrument) Ou au choix : Musique de Chambre, Chorale, Ensemble de Jazz, Pratique collective au sein de la classe, Musiques Actuelles. ... possibilité de CEM (selon discipline)

2-4 CURSUS – Danse :

PHASES – Danse :			
Durée	Age	Temps de Cours Hebdomadaire	Suivi des Etudes Evaluations
	<i>au 31/12 de l'année scolaire en cours</i>	<i>pouvant varier d'une année à l'autre suivant l'organisation des classes</i>	
EVEIL 1	4 ans	45' à 1 heure	Avis de l'enseignant Avis de l'enseignant
EVEIL 2	5 ans	En binôme avec les professeurs de formation musicale et de danse	
INITIATION 1	6 ans	1 heure à 1 heure 15'	
INITIATION 2	7 ans	En binôme avec les professeurs de formation musicale et de danse	
CURSUS – Danse Classique :			
Admission en cours de Cycle possible. L'enseignant orientera l'élève et déterminera son niveau.			
Durée	Age	Temps de Cours Hebdomadaire	Suivi des Etudes Evaluations Contrôle continu
<i>de chaque Cycle : entre 3 et 5 années</i>	<i>au 31/12 de l'année scolaire en cours</i>	<i>pouvant varier d'une année à l'autre suivant l'organisation des classes</i>	
<u>1^{er} Cycle</u>		<u>2 Cours</u>	<i>Evaluations semestrielles</i>
1^{ère} Année		2h à 2h30'	+ Examen de Fin d'Année
2^{ème} Année		2h à 2h30'	<i>présenté devant un jury</i>
3^{ème} Année	A partir de 8 ans	2h30 à 3 h	Examen de Fin de Cycle
4^{ème} Année		3h	<i><u>Variation du Ministère de la Culture et de la Communication</u></i>
<u>2^{ème} Cycle</u>			Contrôle continu
1^{ère} Année	A partir de 11 ans	3h	Evaluations semestrielles
2^{ème} Année		3h00 à 3h30	+
3^{ème} Année		3h00 à 3h30	Examen de Fin d'Année
4^{ème} Année		3h00 à 4h00	Examen de Fin de Cycle
			<i><u>Variation du Ministère de la Culture et de la Communication</u></i>

3^{ème} Cycle	A partir de 14 ans		Contrôle continu
1^{ère} Année		3h00 à 4h00	<i>Evaluations semestrielles</i>
2^{ème} Année		3h00 à 4h00	+
3^{ème} Année		3h00 à 4h00	Examen de Fin d'Année
4^{ème} Année		3h00 à 4h00	Examen de Fin de Cycle
			<i>Variation du Ministère de la Culture et de la Communication</i>

à partir de 16 Mention Très Bien passage dans le niveau supérieur
de 13 à 15,5 Mention Bien passage dans le niveau supérieur
de 10 à 12,5 Mention Assez Bien passage dans le niveau supérieur ou maintien dans le niveau après accord du jury et de l'enseignant
- de 10 Sans récompense maintien dans le niveau

HORS CURSUS – Danse Classique :

Public	Temps de Cours Hebdomadaire pouvant varier d'une année à l'autre suivant l'organisation des classes	Suivi des Etudes Evaluations
ADULTES ADOLESCENT <i>Selon l'âge et l'avis de la Direction et de l'enseignant</i>	2h00 à 3h00	Pas d'évaluation

Examens :

Art. 3 – Les Tests d'entrée pour les nouveaux élèves non débutants ont lieu dans le courant du 1^{er} trimestre scolaire à huis clos. Ils sont ouverts lorsque la demande est supérieure au nombre de places déclarées vacantes au sein des classes.

Tous les examens, contrôles ou autres énumérés dans le Règlement des études sont obligatoires (seul le directeur peut délivrer une dérogation).

Le directeur nomme les membres du Jury en concertation avec les professeurs.

Les examens de fin de cycles peuvent être publics selon l'avis du directeur et des professeurs. Les délibérations ont lieu à huis clos.

Les décisions du Jury ou commissions sont sans appel. En ce qui concerne les résultats, seules font foi les listes affichées.

Le CEM est délivré après l'obtention du Brevet de fin de Cycle II en Formation Musicale.

La fin de scolarité est justifiée par l'obtention du CEM. Toutefois, l'élève peut bénéficier d'années de cours de perfectionnement à condition d'être inscrit et assidu au sein de l'Orchestre et d'un groupe de musique d'ensemble (en effet, si le principe de participation des élèves à des manifestations extérieures à l'école est admis, une priorité absolue doit être accordée aux répétitions et concerts programmés par l'école).

DUREE MOYENNE DES COURS PAR NIVEAU – Formation Instrumentale et Vocale :

NIVEAU	DUREE DU COURS
Classe découverte	De 10 à 20 minutes selon la disponibilité du professeur
Probatoire 1 - Probatoire 2	20 minutes
Cycle 1	30 minutes
Cycle 2	35 minutes
Cycle 3	45 minutes (CEM) Certificat d'Études Musicales
Formation continuée ou complémentaire	(Cours de groupe) 1 élève / cours : 30 minutes 2 élèves ou + / cours : 1h Avec obligation de participer à l'orchestre correspondant
PPC Enfants - Adultes	30 minutes Avec obligation de participer à l'orchestre correspondant

Absences :

Art. 5 – Toute absence d'un élève doit être justifiée et dans le cas d'un élève mineur par son représentant légal.